



Phosphate d'ammonium

Nutriment simple de la fermentation alcoolique sous forme de phosphate di-ammonique (NH₄)₂HPO₄.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- **Formulation** : Phosphate di-ammonique (E342).
- **Intérêt œnologique** : L'utilisation de phosphate d'ammonium permet la nutrition et la protection de la levure afin d'assurer une fermentation complète. La correction des carences azotées permet ainsi d'éviter les déviations organoleptiques.



MODE D'EMPLOI

- L'apport doit être raisonné en fonction de la carence initiale du moût. Apporter après l'ensemencement en LSA (ne pas mélanger les préparations) et/ou au premier tiers de la fermentation. Ajouter directement dans le moût et homogénéiser à l'aide d'un remontage. Incorporer en 2 fois : la première moitié dans les 24h suivant le levurage, après dissolution dans un peu de moût ; la seconde moitié lorsque la densité du moût est tombée de 30 points, au cours d'un remontage avec aération (faire au préalable un test de tenue à l'air).
- **Dose d'emploi** : 10 à 50 g/hL. 10 g/hL apportent 21 mg/L d'azote assimilable.
Dose maximum légale (réglementation UE) : 100 g/hL.



SPÉCIFICATIONS

PHYSIQUES

- **Aspect et couleur** : cristaux incolores

COMPOSITION

- **H₃PO₄** : entre 71,5 % et 76 %
- **NH₃** : > 25 %

CARACTERE D'IDENTITE

- **pH (à 1%-25°C)** : ≤ 10² UFC/g

LIMITES

- **Plomb** : < 4 mg/kg
- **Mercure** : < 1 mg/kg
- **Arsenic** : < 3 mg/kg
- **Fer** : < 50 mg/kg
- **Cendres sulfuriques** : ≤ 5 g/kg
- **Chlorures (exprimé en HCl)** : < 1 g/kg
- **Sulfates (exprimés en H₂SO₄)** : < 1 g/kg



CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- Sachet de 1 kg ou de 5 kg (carton de 20 kg). Sac de 25 kg.
- Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur. Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.